

**DAJI/2018/Décision/Don/01**

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille

## Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les statuts d'Aix-Marseille Université,

**Vu** la délibération n° 2013/04/23-04 du conseil d'administration en date du 19 janvier 2016, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de dons et de legs,

**Vu** le courrier émanant du «Club Déméter» en date du 18 janvier 2018,

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

Est accepté, pour le compte du Centre de recherche sur le transport et la logistique (CRET-LOG) le don suivant :

- 5000 euros émanant du Club Déméter,

afin de promouvoir une logistique plus responsable par le biais d'expérimentations concrètes.

#### **Article 2 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 22 janvier 2018

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

